L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et paraît tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St. Louis et Conti.

No 53 NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 16 JANVIER 1830. Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente pour chaque ligne, *payable d'avance*; ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsque on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 2me. classe

de 1830—devant se tirer publiquement à la Balize, Samedi 23 Janvier.

PROSPECTUS —

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000		4,000
1 " "	2,500		2,500
1 " "	1,800		1,800
1 " "	1,600		1,600
1 " "	1,352		1,352
5 " "	700		4,500
6 " "	550		3,300
6 " "	350		2,100
156 " "	60		9,360
720 " "	8		5,840
7800 " "	4		31,200
8,760 Lots			$77,952

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 700

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e. 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront soumis à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Le tirage de la 2de. classe de 1830, le 23 Janvier

3me.	6 Fév.
4me.	27 Fév.
5me.	13 Mars
6me.	27 Mars
7me.	10 Avril
8me.	24 Avril
9me.	15 Mai
10me.	5 Juin

J. B. FAGET.—*Directeur.*
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

29 Sept

AVIS.—JOSEPH T. BAUDUC, annonce à ses amis et au public qu'il a acheté le bateau le FLORIDA et qu'il en est aujourd'hui le seul propriétaire. Le bateau est sous le commandement du capitaine Kemble, le même qui a commandé les bateaux Red River et Natchez.

Le Florida partira Jeudi prochain 3 du courant, et continuera ses voyages pour le Bayou Sarah, et partira les mêmes jours qu'auparavant.

Il saisit en même tems cette occasion pour remercier le public des encouragemens qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. 2 déc.

Remède de Le Roy,

PREPARE et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTIMILAMBREUX du Dr. Guillot.

Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique.

1er. sept.

JOSEPH T. BAUDUC offre à vendre à l'amiable sa belle propriété située au faubourg Lacourse, formant un carré bornée par les rues Terpsichore, Melpomène, Apollon et Bacchus; ayant 260 pieds à chacune des rues Terpsichore et Melpomène, et 240 pieds sur chacune des rues Apollon et Bacchus; elle est composée de 12 terrains mesurant chacun 60 pieds sur 120, mesure française, sur lesquels est et se trouve les établissemens qui suivent :

1° Une maison en briques de 2 étages, mesurant 72 pieds carrés du rez-de-chaussée au plancher, l'étage a quinze pieds, et du plancher de l'étage au plafond, il y a 13 pieds 2 pouces. La maison est divisée en douze pièces avec une galerie tout au tour de 12 pieds de large. Le pas de cette maison forme entourre de 72 pieds avec des dispositions en briques construites exprès pour emmagasiner du sucre, du coton, du whisky &c. Les rotins se conserveront parfaitement dans ce magasin. Le premier de la maison est vaste, et il a été construit solidement exprès pour emmagasiner de la toile et tout de l'emballage.

2°. Une bâtisse en briques et à étage, mesurant 52 pieds de long sur 18 de large, avec une galerie de 4 pieds de large sur toute la façade. Cette bâtisse au rez-de-chaussée est divisée en trois pièces cuisine, chambre à fumer et chambre à couches. Le haut est divisé en 5 chambres à domestiques.

3° Une bâtisse en briques, mesurant 32 pieds sur 12 de large, divisée en 3 pièces, à une des pièces il y a un four pour fumer pour un alambic, un fourneau pour trois chaudières, assez pour 3 cuisiniers, et un fourneau sur lequel sont montées trois grandes chaudières.

4° Une bâtisse en briques, servant à fumer les cuves.

5° Une bâtisse en briques, servant de poulailler et pigeonnier.

6° Un magasin à maïs, construit à l'abri des cuves, mesurant 24 pieds carrés, la façade sur la rue Melpomène est en briques.

7° Une bâtisse servant d'étable, d'écurie et remise, mesurant 74 pieds de long sur 22 pieds de large, la façade sur la rue Terpsichore est en briques. Le grenier de cette bâtisse peut contenir 150 balles de foin.

8° 4 bons puits en briques, lesquels donnent de l'eau égale à celle du fleuve.

Cette propriété est entourée d'orangers qui tous rapportent. L'intérieur de cette propriété est planté en orangers doux, pêchers, figuiers, pruniers, grenadiers, plaqueminiers &c. le tout presque en rapport.

A la façade de la maison principale, il y a un très joli parterre orné de toute espèce de fleurs, avec une tonnelle et des vignes en rapports. La cour où sont les bâtisses, est briquetée. Cette propriété rapporte annuellement de 1600 à $2000, pourrait y établir presque sans frais une belle savonnerie.

Les personnes qui désirent acquérir cette propriété sont priées de la visiter. 14 déc.

PENSIONNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est toujours fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignée dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne
L'Ecriture;	La Géographie;
Grammaire,	Belles Lettres
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse, la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées : et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens ; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie. 5 Novembre.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 aout. FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de matlacs, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.
Rue Condé entre Dumaine et Madison

22 déc—3

MR. AMEDE GRIGNON, *Maître de Danse*, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient prendre des leçons, qu'il se transportera à leur domicile. Ses prix seront très modérés. Sa demeure est encoignure des rues Bourgogne et Orléans. 26 déc.

Café

Rue de Chartres et rue St. Louis, (maison Girod,) tenu par

MERLE ET GIRAUDEAU.

LES propriétaires de cet établissement ont l'avantage d'annoncer au public, qu'à l'avenir, indépendamment des vins et liqueurs de toutes qualités dont ils sont munis, on trouvera chez eux, toute la journée, depuis cinq heures du matin jusqu'à dix du soir, du CAFE et du CHOCOLAT dont ils sont experts, ainsi que diverses autres boissons chaudes confectionnées avec le plus grand soin et dignes du palais le plus délicat. Ils osent espérer que ce nouvel effort pour satisfaire tous les goûts, et dont ils doivent l'heureuse idée au zèle de leurs *Bar Keepers*, leur méritera le patronage des habitues du quartier de la Bourse. 2 déc

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés		Crêtes de coq	
Do. de cailles,	do.	Saucisses truffées	
Do. d'alouettes,	do.	Cervelat truffés	
Do. de bécasses,	do.	Do. sans truffes	
Do. de perdreaux,	do.	Salmis de bécasses	
Do. de poularde,	do.	Lièvres entiers, truffés	
Dindes farcies		Do. farcis	
Dindonneaux farcies		Cuisses d'oies	
Cailles truffées		Lamproie,	
Perdrix truffées		Anchoïtes de Nantes	
Do. sans truffes		Sardines de Lyon, de Provence et Marseille	

Fromages, de Gruyère, Tête-Grasse et Croûte-Rouge.

Sardines à l'huile et au beurre,
Moutarde aux truffes,
Vins de toutes les qualités,
Liqueurs fines et ordinaires,
Plaisir des Dames, Crème de café, de cédrat,
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
Extrait d'absynthe, de Suisse,
Fruits à l'eau de vie de toutes espèces,
Do. entiers au sirop,
Gelée de groseille &c. &c.
Confitures assorties de la Havane,
Aussi, un assortiment de Graines de Jardinage de France 1829.

26 novembre B. TURPIN.

Nouveau Tapis de Paris!

J. GAULHIAC.

Coiffeur, rue de Chartres, No. 115, encoignure Jefferson, en façade M. Verner,

A l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux concernant son état, tels que nattes, dites queues longueur 3 à 4 et au dessus, toutes à bandeau (moderne) et métalliques à peigne, fours à raie de chair et séparée, toupets, perruques, &c.

PARFUMERIE SUPERFINE.

Cosmétique de crème de rose, d'amande amère et de Perse, en flacons de cristal et porcelaine (modèle des plus nouveaux) ; savon à la rose et d'amande amère, poudre de savon, pommade de concombre (extra fraîche) à la cannaçon, do. ordinaire, huile antique, et macassar, eau de Cologne, nouveaux et différens flacons eau de Lavande, d'abeille et de rose.

Brosses à habits, à tête, et à dents; peignes de différents goûts, d'écaille, à retaper, à relever les cheveux, à chignons et à papillotes; do. en corne de bufle, pinceaux pour la barbe, plaques en argent et garnis en ivoire; boîtes à barbe, loupes de signe, &c.

Coiffures, plumes choisies pour do. et pour chapeaux; quelques oiseaux de paradis naturels (de prix) fleurs superfines, &c.

N.B.—Son magasin étant disposé pour recevoir les Dames, son entre gense d'ouvrage se fait dans un salon particulier. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le désir des personnes. 24 nov.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un assortiment de PARFUMERIES dans les goûts les plus élégants, et de qualité supérieure, qu'ils offrent à bon marché. Parmi ces marchandises se distinguent la Crème d'amande amère, les extraits d'odeurs à la mousseline, à la rose, jasmin, miel d'Angleterre &c., pommades, huile macassar, antique, le Galathé; savon à la rose, à l'amande &c.—Plus : rasoirs de Rodgers, brosses à tête, à habits, à barbe, à dents; bretelles de coton, et de soie; cols faits, pour hommes; cannes à épées et sans épées cirage du Japon, de Martin et Day. Aussi encore un assortiment général de Postiches tels que Tours, Fausse-queues, Perruques Toupets, &c. P. ROMAIN. & Co.

29 déc Rue de Chartres, No. 182

MAISON A VENDRE,

Rue Royale, à coté de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Cette maison dernièrement bâtie à deux étages est une des plus spacieuses de la ville, elle convient par l'étendue de ses magasins à un négociant qui reçoit beaucoup de marchandises, ou bien pour tenir un hôtel garni. Le propriétaire, Mr. J. F. Girod, voulant prochainement repartir pour France, est dans l'intention de la vendre ou à l'amiable, ou à l'encherre, d'ici au 15 Janvier prochain.

On trouvera Mr. Girod chez Mr. Nicolas Girod, son frère, rue St. Louis; il fera à l'acheteur les conditions les plus favorables. 21 déc

VENTE A L'AMIABLE.

ON vendra à l'amiable, un fonds de magasin de commestibles, situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourbon, bien achalandé. Le propriétaire ne s'en défait qu'à cause de son intention de quitter le pays. S'adresser sur les lieux. 22 déc—4

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à très bon compte, à leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Sardines en baril; do. à l'huile;
Do. au beurre; do. crues;
Pates—Lièvre, Perdrix, } *Truffés.*
Do. Saumon, Cailles, } *Truffés.*
Do. Foies gras, anguilles } *Truffés.*
Do. Jambon, Saumon, } *Truffés.*
Do. Poularde, } *Truffés.*
Do. Gélatine, Cervelas } *Truffés.*
Do. d'oie, civets de lièvre, } *Truffés.*
Truffes conservées } *Truffés.*
Fromage de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. Tête de Maure;
Saucissons de Lyon, Marseilles, Bologne, Arles;
Gelée de Groseille, Raisinet; et, en général, tous les articles d'épicerie.

Aussi :—Fruits conservés, tels que Pêches, Abricots, Fraises, Framboises, Cerises, Prunes, fruits à l'eau de vie assortis.

Liqueurs assorties de la Martinique, Bordeaux et Paris;
Crème de Cacao, de Thé, Do. de Coing, &c.
Vins de Champagne, do. Anjou mousseux;
Do. Côte Rôtie; do. Chateau-Margeaux et autres de toutes qualités.
Vinaigre et Moutarde de Maille,
Maraquin, Kirsch-wasser; Guignolet;
Absynthe Suisse.

Venant de donner beaucoup d'extension à leur établissement, afin d'augmenter leur assortiment. Ils osent compter sur l'encouragement du public, et particulièrement sur celui des gourmets. Ils vendent en gros et en détail.

19 nov CLAPIER & MICOUD.

SANGSUES.

LE soussigné a reçu de très belles Sangsues par le brick Comet, venant de Gottenburgh. H. JAMBU.

27 nov

LE soussigné offre à vendre les articles suivans reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :

5	Douz.	Pots confitures de Citrons.	
5	do	do	d'Icacos.
2	do	do	d'Ananas.
3	do	do	de Dattes.
2	do	do	de Gingembre.
2	do	do	de Cédres.
1	do	pots compote de Gouyave.	

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale.

Nouvelle pâte pectorale cristallisée (du Dr. Moon de Landerneau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour elle coûte 50 pr. 0.0 de moins que celle de Reignard. Elle vient de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné.

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale, No. 284, entre St. Anne et Dumaine.

LE CHOISNE, arrivant de France à l'honneur de prévenir le public qu'il a apporté avec lui un très bel et très grand assortiment de Parfumeries superfines et de la plus grande fraîcheur. Il recommande particulièrement aux consommateurs la véritable Crème d'Amande Amère de Demarson, la seule en réputation en Europe; la Crème de Perse de Limaçon, &c. le Mucilage (ou teinture pour les cheveux.) dont il garantit l'efficacité et les prompts résultats. Cette mixtion qui offre l'avantage de teindre en sept nuances différentes, peut être employée par les personnes de tout âge avec la plus grande sécurité; l'Eau de Rose pour les yeux; le Rouge fin et purifié, pour le théâtre et la ville; et en général tous les articles sortant de la fabrique de Demarson.

Il tient aussi : brosses à dents fines et bien montées, claireaux pour la barbe; des peignes nouveaux en corne très fine et en écaille; plusieurs robes de bal; des pellerines et autres objets de nouveauté; un assortiment de gants pour homme et pour femme.

Le susnommé, ayant travaillé chez M. Demarson pendant 10 ans à la fabrication de la parfumerie, s'empresse de faire part aux dames qu'il vient de composer de la *Pâte d'Amande* qui sert pour blanchir et adoucir la peau. Cette Pâte d'Amande qu'on ne peut importer de France ainsi que beaucoup d'autres articles, qui, comme celui ci sont fort susceptibles de se détériorer, il garantit qu'on les trouvera toujours chez lui fraîchement fabriqués.

CHEZ LE MEME

Le Paraguay Roux,

Brevété du Roi.

Un morceau d'amadou imbiqué de Paraguay Roux, et placé sur une dent malade, calme sur le champ la douleur la plus vive et la plus opiniâtre. De tous les remèdes connus de nos jours, le Paraguay-Roux est le seul autorisé du Gouvernement, et dont l'Académie de médecine a constaté la prodigieuse efficacité.—

1 juin.—20

Vente par le Marshal.

H. Lendrier vs. Bertholin.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. H. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 11 Janvier prochain 1830, au Principal, à 4 heures p. m. divers Portraits, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er Janvier E. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, Aldermen, &c. vs. C. Morano.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. H. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 14 Janvier 1830, au Bureau de Rencoignure des rues Tchoupitoulas et Daure, à 4 heures p. m. une quantité d'épicerie saisie dans l'affaire ci-dessus. 1er janv L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Vendredi 15 Janvier, à midi, au café de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, une pièce de Cheval, saisie à la poursuite de W. M. Falconer.

4 janv L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

François Guiraud, h. de c. vs. Honor V. Martel.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi 4 Février prochain, au café d'Hewlett, à midi, Un certain lot de TERRE mesurant 60 pieds de large sur 80 pieds de profondeur, situé entre les rues Bourbon et Dille, sur le lieu du Cirque, à seconde division à partir de la rue Dille, saisie dans l'affaire ci-dessus.

6 janv. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Le maire, les Aldermen, &c. vs. la veuve Bizeneaux; les mêmes contre la même; les mêmes contre la même.

EN vertu de trois actes de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1830, à midi, à la bourse d'Hewlett—Un Lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Rampart, borné d'un côté par Mr. Loze, et de l'autre par Mr. G. Marmiche—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de front sur [illegible] pieds de profondeur, et est [illegible] pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisie dans les affaires ci-dessus

30 déc. L. DAUNOY—marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 18 Janvier 1830, à midi, à la bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres.—Un certain Lot de Terre, situé au Faubourg Ste. Marie, rue du Cirque, entre les rues Girod et Hevia, mesurant [illegible] pieds de face sur la rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. F., et de l'autre par celle de E. Guillaume, h. de c. Saisi à la poursuite de Dominique Yow.

17 déc. L. DAUNOY—Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le jeudi 21 Janvier 1830, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé rue des Marais, entre Ursulines et St. Philippe, mesurant trente quatre pieds de face sur 175 de profondeur, saisi à la poursuite de F. Girod.

22 Déc. L. DAUNOY Marshal.

Magasin à bon marché.

LE soussigné vient de recevoir de France un assortiment complet des plus belles Verreries, consistant en : Carafes, Verres de tous genres, Petits-Liqueurs, Compotiers et beaucoup d'autres articles ; ainsi, plusieurs caisses de Porcelaines, qu'il vend à très bas prix. Il a reçu de plus, un assortiment de belles Marchandises sèches de mode et de fantaisie, qu'il donne à très-bon marché.

J. LA SALLE,
23 déc.—15 près du Théâtre St.-Philippe

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Première Instance.—*Dans la affaire de J. B. De Gray contre sa femme.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du feu J. B. De Gray, ait lieu en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, Samedi 9 Janvier prochain, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un autre syndic en remplacement de Marigny Duverier, décédé, et pour prendre en considération la situation des affaires de la masse.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour. Jno. L. LEWIS, Greffier.

Fait au greffe, le 8 Décembre 1829. 9 d—3 1ps

Bon Café

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et Ste. Anne.

12 déc. BERNARD TURPIN.

CENT Boucaults secs, [illegible] milles au dessous de la ville. Disponibles de suite, à vendre par Bd. TURPIN, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste Anne. 30 déc